

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi vingt-six septembre deux mille seize (26 septembre 2016).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-six septembre deux mille seize (26 septembre 2016) à 17 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Alain Mercier	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur René Morrissette	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et Me Maude Chartier, assistant greffier.

Monsieur le conseiller Fernand Croteau est absent.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 23 septembre 2016.

**RÉSOLUTION** 16-315

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE** Monsieur René Morrissette

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION** 16-316

### **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> août, du 22 août et du 7 septembre 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, l'assistant greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE** Monsieur Raymond St-Onge

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal approuve, tels que rédigés, les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> août, du 22 août et du 7 septembre 2016.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION 16-317

### REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le trésorier et directeur du Service des finances, monsieur Daniel Brunelle;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Alain Mercier**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal affecte un montant de 2 018 000 \$ au remboursement de la dette à long terme, à même les activités de fonctionnement pour l'exercice 2016, pour le paiement comptant des règlements d'emprunt ci-dessous à refinancer en novembre 2016 :

Règlement	Montant	Description
710  (747)	44 400 \$	Règlement concernant le paiement des honoraires professionnels et l'acquisition des immeubles et servitudes dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux usées municipales (PADEM) – secteur Bécancour ouest, et l'emprunt d'une somme de 1 576 399,00 \$ pour en acquitter les coûts Règlement concernant la construction des infrastructures pour l'interception et le traitement des eaux usées municipales pour le secteur Bécancour ouest et l'emprunt d'une somme de 10 623 601,00 \$ pour en acquitter les coûts et modifiant le règlement numéro 710 concernant l'acquisition des immeubles et servitudes dans le cadre du PADEM (part Ville)
714	1 900 \$	Règlement concernant la construction d'une conduite d'aqueduc et autres travaux divers y reliés sur un tronçon du boulevard du Parc Industriel et l'emprunt d'une somme de 342 800,00 \$ pour en acquitter les coûts
805	8 800 \$	Règlement concernant l'acquisition de deux camions incendie et accessoires et l'emprunt d'une somme de 627 842,00 \$ pour en acquitter les coûts
809	3 700 \$	Règlement concernant l'acquisition d'un « camion écurer d'égout » et accessoires et l'emprunt d'une somme de 285 305,00 \$ pour en acquitter les coûts
810	11 300 \$	Règlement concernant la réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures 1999 et l'emprunt d'une somme de 460 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
816	3 300 \$	Règlement concernant le financement des travaux de construction d'une conduite d'alimentation en eau potable et autres travaux divers y reliés sur un tronçon de la rue des Trembles et l'emprunt d'une somme de 153 480,00 \$ pour en acquitter les coûts et remplaçant le règlement numéro 808
817	3 100 \$	Règlement concernant la construction d'une conduite d'aqueduc et autres travaux divers y reliés sur un tronçon des rues des Peupliers, des Hêtres, des Noyers, des Haies et des Sapins, l'acquisition de droits de propriété superficielle et l'emprunt d'une somme de 395 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
952	38 200 \$	Règlement concernant le financement du Programme Rénovation Québec/Ville de Bécancour et l'emprunt d'une somme de 401 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1024	24 300 \$	Règlement concernant la réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures 2005 et l'emprunt d'une somme de 1 686 000,00 \$ pour en acquitter les coûts

<b>Règlement</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
1025	6 000 \$	Règlement concernant des travaux de protection cathodique de la conduite d'aqueduc située sur un tronçon de du Missouri et sur un tronçon de du St-Laurent et des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc située sur un tronçon de des Flamants et l'emprunt d'une somme de 105 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1034	26 800 \$	Règlement concernant la construction d'un bureau d'information touristique et autres travaux divers y reliés et l'emprunt d'une somme de 200 000,00 \$ pour en acquitter les coûts et abrogeant le règlement numéro 1009
1035	76 000 \$	Règlement concernant l'acquisition d'un camion incendie et accessoires et l'emprunt d'une somme de 293 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1039	22 700 \$	Règlement concernant la réfection de la toiture de l'aréna de Bécancour et autres travaux divers y reliés et l'emprunt d'une somme de 361 600,00 \$ pour en acquitter les coûts
1055	70 200 \$	Règlement concernant l'acquisition d'un système de contrôle de procédé pour la centrale de traitement d'eau et l'emprunt d'une somme de 196 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1057	170 200 \$	Règlement concernant la réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures 2006 et l'emprunt d'une somme de 1 280 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1203	1 000 \$	Règlement concernant l'aménagement de parcs et l'emprunt d'une somme de 375 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1223	39 700 \$	Règlement concernant des travaux de stabilisation de la berge sur une partie de la rivière Gentilly sud-ouest, secteur Sainte-Gertrude, et l'emprunt d'une somme de 691 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1241	12 300 \$	Règlement concernant la construction d'une conduite d'égout pluvial et autres travaux divers y reliés sur un tronçon de l'avenue des Marguerites et l'emprunt d'une somme de 1 140 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1243	112 700 \$	Règlement concernant la réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures 2010 et l'emprunt d'une somme de 1 240 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1244	155 200 \$	Règlement concernant le programme de réfection et de remplacement de conduites d'égout et de conduites d'aqueduc 2010 et l'emprunt d'une somme de 1 370 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1244	83 800 \$	Règlement concernant le programme de réfection et de remplacement de conduites d'égout et de conduites d'aqueduc 2010 et l'emprunt d'une somme de 1 370 000,00 \$ pour en acquitter les coûts (part Ville)
1246	28 300 \$	Règlement concernant la réfection de bâtiments municipaux et l'emprunt d'une somme de 210 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1255	755 200 \$	Règlement concernant le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc, à partir de la centrale de traitement d'eau jusqu'au réservoir du Plateau Laval, et l'emprunt d'une somme de 6 500 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1255	118 300 \$	Règlement concernant le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc, à partir de la centrale de traitement d'eau jusqu'au réservoir du Plateau Laval, et l'emprunt d'une somme de 6 500 000,00 \$ pour en acquitter les coûts (part Ville)

<b>Règlement</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
1257	76 500 \$	Règlement concernant le financement des travaux d'aménagement d'un sentier forestier et d'installation d'une ligne électrique et autres travaux divers y reliés dans le Parc régional de la rivière Gentilly et l'emprunt d'une somme de 315 000,00 \$ pour en acquitter les coûts
1275	87 300 \$	Règlement concernant la réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc 2011 et l'emprunt d'une somme de 500 000 \$ pour en acquitter les coûts
1276	36 800 \$	Règlement concernant l'achat d'équipements motorisés 2011 et l'emprunt d'une somme de 250 000 \$ pour en acquitter les coûts

**ADOPTÉE**

Période de questions.

**RÉSOLUTION 16-318**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance.

**ADOPTÉE**

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**Maude Chartier, assistant greffier**